

## Extrait du Comité Technique des Services académiques du 28 janvier 2019

### **Organisation des services académiques en départements.**

Mme la Secrétaire générale du rectorat informe les membres que l'organisation des services académiques en départements fait l'objet de 2 consultations en CTS.

Le débat ne tournera exclusivement que sous l'angle de **création de pôle de mutualisation qui recueillera certaines missions accomplies jusqu'à ce jour par les secrétaires de circonscription**. Le **pôle de remplacement**, déjà existant sur le petit département du territoire de Belfort, servira de référence au projet présenté ce jour, pour l'ensemble de l'académie. Aussi, c'est le SG de Belfort qui est chargé de démontrer le bien-fondé de la réflexion conçue par les responsables académiques.

#### Buts du projet :

- renforcer la professionnalisation, de la connaissance juridique et administrative, en un mot les spécialiser !!!
- confier des dossiers transversaux avec appui pédagogique de l'IEN (gestion des élèves d'UP2A, APC, animations pédagogiques, enquêtes, ...)
- mutualiser les missions avec de la valeur ajoutée (remplacement, dossiers transversaux à portée départemental, ...) !!!
- **plus proche des élèves et du terrain !!!**

#### Mutualisations envisagées pour la rentrée 2019 :

- gestion du remplacement et des grèves dans un ou plusieurs pôles départementaux (dans le 39, le 25 et le 70 sur le modèle d'existant dans le 90) ;
- gestion des absences dans un ou plusieurs pôles départementaux
- mutualisation infra-départemental des fonctions de secrétariat (tenue d'agendas et gestion des courriels, gestion des élèves et des enseignants, des demandes des écoles,..) à l'échelle de plusieurs circonscriptions surtout si celles-ci sont regroupées sur le même site.

#### Mesures envisagées :

##### 1) le Doubs :

Création de 2 pôles de compétences mutualisés des secrétariats de de circonscription : Besançon (6 circonscriptions) et Montbéliard (4 circonscriptions)  
Conservation des secrétariats de circonscriptions isolés de Morteau et Pontarlier

##### 2) le Jura :

**Création d'un pôle mutualisé de la gestion du remplacement** constitué d'un agent de catégorie B.

##### 3) la Haute-Saône :

Création d'un pôle mutualisé de la gestion du remplacement constitué d'un agent de catégorie A ou B renforcé de 2 agents durant 1 heure 30 sur 4 débuts de matinée.

Consolidation du secrétariat mutualisé à Vesoul 1 et Vesoul 2 par une secrétaire de circonscription assurant le secrétariat quotidien des 2 circonscriptions

Accompagnement RH envisagée : création d'un demi-poste + transfert du demi-poste de secrétariat de Vesoul 1 et Vesoul 2 ; renforcement proposé en interne.

4) le territoire de Belfort :

Un pôle de mutualisation existant déjà, projet de franchir un palier supplémentaire :

Création d'un pôle constitué de 2 secrétaires de circonscription assurant le secrétariat quotidien des 4 circonscriptions

Création d'un pôle « liaison RH » des circonscriptions, constitué d'un agent à mi-temps assurant le suivi des absences (PADDLE-ARIA), des animations pédagogiques (GAIA), et des rendez-vous de carrière pour toutes les circonscriptions ; Il deviendrait le référent ARIA et GAIA et assurerait le lien circonscriptions/SIG-1D externe et DRH interne

### Réaction de l'UNSA-Education :

Nous ne reconnaissons, pas dans la présentation toute théorique faite des fonctions de secrétariat de circonscription d'ien, la réalité du terrain. Force est de constater la méconnaissance affichée, au niveau académique des missions quotidiennement accomplis par nos collègues dans le réel. Nous pouvons constater les conséquences qui en découlent pour ceux-ci, depuis la classification de leur poste au groupe le plus bas de leur corps statutaire dans l'actuel régime indemnitaire.

Les responsables du projet ont déclaré l'avoir élaboré à la suite de remontées des secrétaires et des ien. Cependant, à notre demande de nous communiquer leur source, ils en ont été incapables.

**L'UNSA-Education a finalement déclaré que les collègues n'étaient pas dupes des propositions faites par les responsables rectoraux. Chaque présentation de projet de mutualisation est revêtue de la même rhétorique et du même jargon (expertise, professionnalisation, technicité, plus-value,...). Ils savent pertinemment qu'il est réclamé à l'académie de Besançon de supprimer 12 postes administratifs et que l'équipe rectorale cherche les branches à amputer.**

Mme la Secrétaire générale nous interroge sur une proposition relative à la suppression de postes, s'il faut procéder à un tirage au sort. Nous signalons :

- que le projet ne reflète pas la réalité des missions exercées par les collègues ; le diagnostique posé est donc en bonne partie erroné ;
- que nous en avons assez de l'exercice du pouvoir par la verticalité, lieu où les décisions sont prises par des personnes haut placés ignorantes de la vérité du terrain.

Nous souhaitons donc être consultés pour exposer nos problématiques professionnelles concrètes. Notre rôle n'est pas d'être force de proposition en matière de suppressions de poste décidées par le gouvernement. Il est par contre de dénoncer celles-ci et d'œuvrer pour défendre les conditions de travail des personnels que nous représentons

**Vote : rejet à l'unanimité (Unsa Éducation, SGEN-CFDT)**